



Président : M. Motoo OGISO (Japon).

**POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR**

Projet de budget pour l'exercice 1973 (*suite*) [pour les documents antérieurs, voir la 1525<sup>e</sup> séance; A/8729, A/C.5/XXVII/CRP.13]

*Etat d'avancement de l'étude de l'utilisation des effectifs du Secrétariat faite par le Service de gestion administrative (fin)* [A/8708/Add.5, A/C.5/1446, A/C.5/XXVII/CRP.13]

1. Le PRÉSIDENT propose que la Commission décide d'inclure dans son rapport le texte présenté par la délégation philippine (A/C.5/XXVII/CRP.13).

*Il en est ainsi décidé.*

2. Le PRÉSIDENT propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/1446) et des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/8708/Add.5).

3. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne voit pas d'objection au texte proposé, mais souhaiterait avoir l'assurance que le rapport de la Commission reflétera les diverses observations et propositions faites au cours de la discussion.

4. Le PRÉSIDENT assure le représentant de l'Union soviétique que le rapport de la Commission reflétera les observations que la délégation soviétique a faites sur la question.

*La proposition du Président est adoptée.*

*Examen et réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information* (A/8708/Add.9, A/C.5/1452)

5. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le crédit de 280 500 dollars demandé par le Secrétaire général au paragraphe 19 de son rapport (A/C.5/1452) et sur le fait que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a accepté ces prévisions de dépenses au paragraphe 9 de son rapport (A/8708/Add.9).

6. M. RHODES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le rapport du Secrétaire général a été présenté en application de la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale. Bien que la Cinquième Commission soit en fait la commission qui s'occupe des questions de fond en ce qui concerne les politiques et activités en matière d'information, le Comité consultatif, dans son rapport, s'est naturellement attaché surtout aux aspects administratifs et budgétaires des propositions du Secrétaire général. Dans les paragraphes 1 à 7 de son rapport, il appelle l'attention sur les incidences administratives des propositions faites dans le rapport du Secrétaire général, en particulier sur celles de la proposition principale, qui tend à réorienter progressivement le Service de l'information pour le faire renoncer à ses méthodes traditionnelles basées sur les moyens d'information en tant que tels au profit d'une méthode fondée sur des centres d'intérêt. Le Comité consultatif a également indiqué dans son rapport des domaines dans lesquels il semble nécessaire de préciser davantage la répartition des responsabilités. Les observations faites dans le rapport n'ont pas été conçues comme des critiques mais pour aider le nouveau Sous-Secrétaire général qui souhaite réorienter et revigorer le Service de l'information.

7. Les paragraphes 8 et 9 du rapport du Comité consultatif concernent le programme d'acquisition et de remplacement de matériel audio-visuel. L'Assemblée générale en a approuvé la première tranche, celle qui est financée au moyen de crédits ouverts au budget de 1972, à la vingt-sixième session. Le Secrétaire général a réduit les prévisions de dépenses pour la tranche de 1973 du programme d'acquisition et de remplacement à 325 500 dollars. Comme un montant de 45 000 dollars est déjà prévu au projet de budget, si la Commission recommande, et si l'Assemblée générale approuve, la poursuite du programme, il faudra un crédit supplémentaire de 280 500 dollars pour 1973.

8. Bien que l'Assemblée générale ait décidé à sa vingt-sixième session que tout le reste du programme d'acquisition et de remplacement pour la période 1973-1976 pourrait être examiné à la vingt-septième session, le Secrétaire général ne vise, pour l'instant, qu'à faire approuver la tranche de 1973 dudit programme. Le Comité consultatif a accepté les prévisions de dépenses du Secrétaire général et examinera les demandes de crédits pour les années à venir à mesure qu'elles seront soumises lors des prochaines sessions de l'Assemblée générale.

9. M. AKATANI (Sous-Secrétaire général à l'information) dit qu'il a noté avec satisfaction qu'au cours des années l'Assemblée générale a toujours exprimé l'opinion que l'information avait un rôle décisif à jouer pour promouvoir

les activités de fond de l'Organisation. Il partage entièrement cette opinion et se réjouit à l'avance de pouvoir travailler dans cet esprit avec la Cinquième Commission.

10. Le rapport du Secrétaire général (A/C.5/1452) sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information est essentiellement une réponse à la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale. La discussion qui avait eu lieu à la Cinquième Commission avant l'adoption de cette résolution avait été la plus étendue qu'elle avait consacrée à l'information depuis de nombreuses années. La résolution elle-même était un des documents les plus complets que l'Assemblée ait jamais adopté sur cette question. Les directives précises qu'elle contient seront très utiles au Secrétaire général et au Service de l'information dans les efforts qu'ils déploient pour doter l'Organisation du type d'activités en matière d'information que souhaitent les Etats Membres, même s'il faut attendre un certain temps avant de pouvoir mettre en œuvre tous les aspects de la résolution. La Commission, toutefois, a donné au Secrétariat un mandat important, qui le guidera à court terme comme à long terme. La résolution a été extrêmement utile en ce qu'elle a réactivé le Groupe consultatif de l'information du Secrétaire général, dont les activités avaient été interrompues pendant cinq ans. Aux paragraphes 11 à 14 de son rapport, le Secrétaire général indique la façon dont le Groupe, qui se compose de membres choisis par le Secrétaire général en consultation étroite avec les groupes régionaux, a été élargi et expose l'orientation générale des discussions qui ont eu lieu à sa première session, qui a été des plus fructueuses. Un service comme celui de l'information a besoin d'un mécanisme qui lui permette d'avoir un dialogue permanent avec les Etats Membres, d'un organe consultatif qui puisse chercher à connaître le sentiment des Membres sur les questions d'information, en particulier lorsque l'Assemblée générale ne siège pas. C'est pourquoi le Groupe a l'intention de se réunir à nouveau, probablement en mars, pour étudier plus à fond les questions qu'il a déjà abordées et pour examiner de nouvelles questions, dont celle des bureaux extérieurs du Service de l'information. Le Groupe agit en tant que conseiller du Secrétaire général; le pouvoir de décision continuera, naturellement, d'appartenir à l'Assemblée générale mais le travail de l'Assemblée sera grandement facilité par l'existence du Groupe.

11. Une des principales conclusions auxquelles M. Akatani est arrivé depuis qu'il a pris ses fonctions est que le Service de l'information devrait constituer progressivement, en consultation avec les départements organiques intéressés, un noyau de fonctionnaires de l'information qui, en devenant parfaitement au courant des principaux domaines d'action de l'Organisation des Nations Unies, pourraient desservir plusieurs moyens d'information. Il s'agit là essentiellement d'une question d'adaptation et d'organisation, qui ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires. Ce noyau ne ferait pas non plus double emploi avec les spécialistes proprement dits, qui devraient continuer à se trouver dans les départements organiques. Ce qu'il faut surtout, c'est un changement d'attitude et de conception de la part du personnel de l'information. On peut certainement compter que des spécialistes compétents du Service de l'information pourront travailler de façon adéquate avec les moyens d'information extérieurs, où il y a déjà des spécialistes des questions dont s'occupe l'Organisation. La

réussite des efforts d'information et de promotion faits pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, est certainement due, du moins en partie, au fait que les spécialistes de l'information ont pu observer de près les services responsables des questions de fond au Secrétariat et travailler en collaboration étroite avec eux. Une équipe spécialiste des questions de population a été constituée au Service de l'information en prévision de l'Année mondiale de la population et du Congrès mondial de la population. La même conception sera adoptée pour les problèmes de l'Afrique australe. Il est essentiel qu'un groupe composé des meilleurs fonctionnaires de l'information devienne aussi compétent que possible sur toutes les questions concernant l'*apartheid* et la décolonisation, afin de pouvoir mettre au point des méthodes axées sur plusieurs moyens d'information à la fois et qui permettraient d'utiliser au maximum le potentiel du Service de l'information.

12. L'application de cette méthode sera grandement facilitée par le programme de travail intégré qui a été mis au point et qui englobe, par centre d'intérêt, toutes les activités que doit avoir le Service de l'information en 1973. Un programme de ce type n'a jamais été établi depuis les toutes premières années d'existence de l'Organisation. Désormais, les Etats Membres pourront savoir avec précision de quelle manière et au sujet de quelles questions sont utilisées les ressources financières mises à la disposition du Service de l'information. Le programme pour 1973 a été soumis au Groupe consultatif, dont les vues sont actuellement prises en considération pour déterminer de façon définitive les activités pour l'année à venir. La suggestion du Comité consultatif tendant à ce que le programme de travail pour 1974 et les années suivantes soit également soumis à la Commission ne soulèvera pas de difficultés pour le Service de l'information. A l'avenir, le Service de l'information élaborera un programme de travail tous les ans, compte tenu des nombreuses demandes en matière d'information qu'il reçoit de divers organes de l'Organisation.

13. Dans la résolution qu'elle a adoptée lors de la vingt-sixième session, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'une direction et d'un contrôle centraux en matière de politique d'information et a mentionné les dispositions administratives prises par le Secrétaire général pour le Centre de l'information économique et sociale, dispositions dont la Deuxième Commission a pris note dans la résolution 2800 (XXVI). L'un des objectifs fondamentaux de M. Akatani lorsqu'il a pris ses fonctions était de redresser la situation qui existait en 1971. Il est heureux de pouvoir donner à la Commission l'assurance qu'il a réussi à établir des relations de travail harmonieuses entre toutes les divisions du Service de l'information, y compris le Centre de l'information économique et sociale. Le programme intégré d'activités dans le domaine de l'information a permis au Centre de tirer pleinement parti des vues et de l'assistance des autres divisions.

14. La question de l'allocation de ressources suffisantes pour faire face aux besoins supplémentaires qu'entraîneront les activités de la CNUCED dans le domaine de l'information au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a été examinée de façon assez détaillée à la première partie de la douzième session du

Conseil du commerce et du développement, en octobre, à Genève. Le rapport du Secrétaire général relatif à la diffusion d'informations et à la mobilisation de l'opinion publique sur les problèmes du commerce et du développement<sup>1</sup> sera examiné par la Deuxième Commission au cours de la quatrième semaine de novembre. M. Akatani espère que la collaboration entre le Service de l'information du Siège et le Service de l'information de la CNUCED constituera une réponse satisfaisante à la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de la vingt-sixième session. M. Akatani se tient également en rapport avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, qu'il a prié de lui faire connaître ses vues et ses propositions quant à l'appui, sous formes de programmes et de ressources en matière d'information, que le Service de l'information pourrait fournir à l'ONUDI.

15. Comme il ressort clairement des paragraphes 22 et 23 du rapport du Secrétaire général dont la Commission est saisie, la question des effectifs des bureaux extérieurs du Service de l'information a été laissée en suspens pour l'instant. La raison en est le fait que le Secrétaire général a voulu examiner en détail le réseau actuel des centres d'information des Nations Unies dans le monde entier avant de formuler des recommandations. Le Secrétaire général a également tenu à vérifier si les arrangements actuels constituaient réellement la meilleure façon d'utiliser les ressources très limitées dont on disposait, ou s'il serait possible de trouver d'autres moyens plus efficaces. Pour que le message des Nations Unies ait plus de poids, il faut qu'il soit conçu et exprimé par des personnes qui comprennent la culture et la mentalité des peuples d'une région donnée. M. Akatani ne voudrait pas que la Commission tire telles ou telles conclusions particulières de ses remarques, qui ont simplement pour objet d'indiquer que le Service de l'information examinera tous les aspects de cet élément très important de ses opérations avant de soumettre ses vues.

16. Les paragraphes 16 à 20 du rapport du Secrétaire général traitent de la demande d'acquisition et de remplacement de matériel présentée par le Service de l'information; la liste du matériel à acheter en 1973 est donnée en annexe. L'Assemblée générale a approuvé la première tranche annuelle à sa vingt-sixième session et a décidé d'examiner le reste du programme à sa vingt-septième session. Le montant de la deuxième tranche annuelle, pour laquelle un crédit est maintenant demandé, a été ramené à 325 500 dollars, dont 45 000 dollars ont déjà été inscrits au projet de budget pour 1973. Le Groupe consultatif de l'information a appuyé le programme d'acquisition et de remplacement de matériel pour 1973, de même que le Comité consultatif. M. Akatani espère donc que l'Assemblée générale pourra approuver la demande du Service de l'information.

17. M. DRISS (Tunisie) dit qu'à la vingt-sixième session la délégation tunisienne a contesté que la Cinquième Commission fût compétente pour discuter des problèmes de l'information, sauf en ce qui concerne naturellement les incidences financières du rapport du Secrétaire général sur le Service de l'information. La délégation tunisienne s'est même abstenue lors du vote sur la résolution 2897 (XXVI)

pour marquer l'intérêt qu'elle porte à cette question. Elle continue à penser qu'un problème aussi important que celui de l'information mérite de faire l'objet d'un débat soit dans une commission politique soit à une séance plénière de l'Assemblée, soit à une commission *ad hoc* constituée à cet effet. En attendant, la délégation tunisienne profitera de toute occasion, y compris du débat à la Cinquième Commission, pour souligner l'importance de l'information dans la réalisation des objectifs de l'ONU et la nécessité de renforcer les moyens du Service de l'information. C'est dans cet esprit que la délégation tunisienne a participé aux réunions du Groupe consultatif de l'information, reconstitué par le Secrétaire général conformément à la résolution 2897 (XXVI). Un véritable dialogue s'est instauré entre les membres du Groupe et les hauts fonctionnaires responsables du Service de l'information, à qui M. Driss tient à rendre hommage pour leur souci de rénovation du Service de l'information et pour leur esprit de coopération. L'intérêt que le Secrétaire général, qui a assisté aux séances d'ouverture et de clôture du Groupe, porte aux activités de l'ONU dans le domaine de l'information est vivement apprécié par la délégation tunisienne.

18. Le Sous-Secrétaire général à l'information mérite non seulement les encouragements mais également l'entière confiance et l'appui de la Commission. C'est grâce à ses efforts que le Groupe a pu visiter les installations techniques du Service de l'information et constater, à la grande surprise de la plupart de ses membres, que ces installations étaient beaucoup trop peu nombreuses et de qualité trop médiocre pour répondre aux besoins en matière d'information d'un organisme aussi important que l'ONU. La plupart des appareils de transmission utilisés datent d'environ 25 ans et sont plutôt des pièces de musée.

19. C'est dire que les crédits demandés sont pleinement justifiés. M. Driss se demande même si le programme quinquennal de remplacement et d'acquisition de matériel n'est pas trop modeste et ne devra pas être révisé au cours des prochaines années. La délégation tunisienne est favorable à l'ouverture des crédits demandés et juge que les crédits alloués au Service de l'information sont rentables dans la mesure où ils sont mis au service d'une politique sérieusement planifiée. M. Driss note avec satisfaction que le Secrétaire général a l'intention de réunir à nouveau le Groupe, ce qui permettra à ses membres d'exprimer leurs vues au sujet d'une telle planification.

20. M. Driss est heureux de constater que le Secrétaire général estime que le Service de l'information doit assumer un rôle plus dynamique et plus énergique en vue de promouvoir les causes universelles que l'Organisation s'est engagée à défendre et de voir que le programme de travail sera établi sur la base des principaux centres d'intérêt de l'Organisation en matière d'information et devrait aboutir, en ce qui concerne certains centres d'intérêt prioritaires, à l'élaboration de stratégies de l'information bien conçues et coordonnées faisant appel à tous les moyens d'information.

21. Les méthodes élaborées au moment de la création du Service de l'information en 1946 ont vieilli, tout comme le matériel. M. Driss souhaite au Secrétaire général que les efforts qu'il déploie pour opérer les changements envisagés au paragraphe 6 de son rapport soient couronnés de succès.

<sup>1</sup> Document A/8893, du 16 novembre 1972.

Il s'agit là d'une entreprise difficile et hardie, où les intérêts des personnes peuvent ne pas être ceux de l'Organisation.

22. M. Driss constate avec intérêt que le Centre de l'information économique et sociale, qui, grâce à son statut autonome, a réussi à échapper à la routine pendant les dernières années et à accomplir un travail positif, fait partie intégrante du Service de l'information. La formule qui est appliquée ici est encourageante et permettrait peut-être de créer un centre analogue d'information politique qui traiterait des problèmes de décolonisation, d'*apartheid* et d'autres questions importantes. Les groupes que le Sous-Secrétaire général à l'information a mentionnés répondent à cette préoccupation dans une certaine mesure.

23. Le rapport du Secrétaire général contient les éléments d'une orientation nouvelle, visant à renforcer le dynamisme et l'efficacité du Service de l'information. La délégation tunisienne aurait aimé qu'il expose en détail, au lieu d'y faire simplement allusion, les idées et suggestions faites par diverses délégations au cours de la réunion du Groupe consultatif et qui sont généralement le fruit d'une mûre réflexion et d'un désir sincère de servir les Nations Unies et leurs objectifs. Ces observations ont porté, entre autres, sur le principe de l'équilibre régional qui doit être respecté dans la répartition des responsabilités au Service de l'information. Il est regrettable que les pays en voie de développement ne soient pas représentés dans l'équipe dirigeante de ce service. Il est urgent de remédier à cette lacune, d'autant plus qu'une grande partie des soucis des Nations Unies concernent le tiers monde. La question de l'équilibre linguistique a également été soulevée. Le Service de l'information devrait être internationalisé. Le tiers monde, quelles que soient les langues qu'il utilise, doit être traité à égalité avec les pays développés. Il serait opportun d'étudier l'organisation des services par langue. L'expérience, modeste il est vrai, d'une division de presse en langue française est édifiante et prouve qu'on peut faire un travail valable avec un effectif réduit, grâce à la compétence et au sens des responsabilités des responsables. Ce service mérite d'être renforcé, grâce à une redistribution rationnelle du personnel de l'information. En ce qui concerne l'arabe, qui devra un jour devenir une langue officielle de l'Organisation, il faut signaler que 18 pays arabes sont déjà Membres de l'ONU et représentent une population d'une centaine de millions de personnes qui écoutent la radio en arabe, vont voir des films en arabe, lisent le journal en arabe, en même temps qu'une grande partie de leurs élites et de leurs populations urbaines ont accès également à l'information en d'autres langues. L'utilisation de la langue arabe dans la diffusion des informations auprès de ces masses est nécessaire pour les amener à comprendre l'œuvre de l'ONU et à y participer.

24. Les activités de l'ONU en matière d'information revêtent deux aspects : un aspect purement informatif, qui permet à l'opinion de connaître l'œuvre des Nations Unies ou de suivre son action, et un aspect activiste, qui porte à la connaissance de l'opinion publique internationale les faits et décisions qui la poussent à prendre position en faveur des causes défendues par l'ONU. Ce deuxième aspect, qui semble le plus important à la délégation tunisienne, nécessite l'emploi des moyens d'information de masse, les

agences de presse, la télévision, la radio et les grands organes de presse dans les principales capitales du monde.

25. Le rôle des centres d'information régionaux, la participation effective des correspondants accrédités auprès de l'ONU ainsi que la contribution des organisations non gouvernementales, toutes ces questions ne sont qu'effleurées dans le rapport; elles ont fait l'objet de commentaires au cours de la réunion du Groupe consultatif et méritent d'être approfondies. Il serait peut-être utile que le Sous-Secrétaire général consulte les services intéressés pour déceler les possibilités d'une action plus efficace que celle qui est menée actuellement.

26. Il serait peut-être prématuré de recommander l'organisation d'une conférence sur la politique de l'ONU dans le domaine de l'information. Mais il serait peut-être utile que des représentants des correspondants accrédités auprès de l'ONU et des représentants des centres régionaux ainsi que des institutions spécialisées des Nations Unies qui s'intéresseraient au problème de l'information participent à la prochaine réunion du Groupe consultatif.

27. Malgré ses difficultés, l'Organisation des Nations Unies, après plus d'un quart de siècle d'existence, est parvenue à élaborer une vue intégrée de l'avenir de l'humanité. La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ainsi que d'autres résolutions pour les grands problèmes du monde constituent autant de documents de base pour une politique d'information dynamique et efficace. Pourtant, les peuples du monde ignorent l'action des Nations Unies, qui sont souvent dénigrées même. Tous les efforts devraient être conjugués pour mobiliser l'opinion publique mondiale et amener une prise de conscience de la part des responsables de la politique internationale, pour les inciter à rechercher la solution des problèmes internationaux et à renforcer la paix et la coopération internationales.

28. M. LELLKI (Suède) dit que sa délégation est très satisfaite des mesures prises par le Secrétaire général pour appliquer les dispositions de la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale. La délégation suédoise note avec un plaisir particulier et tient à appuyer sans réserve les efforts énergiques déployés par le Sous-Secrétaire général à l'information pour introduire à l'ONU une politique plus moderne en matière d'information, en remplaçant progressivement la méthode traditionnelle du Service de l'information, axée sur les moyens d'information en tant que tels, par une méthode plus efficace fondée sur des centres d'intérêt. A cet égard, M. Lellki tient à souligner l'importance d'une planification à long terme des besoins en matière d'information qui émanent des Nations Unies. Les quatre principaux centres d'intérêt définis aux fins du programme de travail pour 1973 (A/C.5/1452, par. 4) méritent la plus grande attention et devraient recevoir un large appui des

moyens nationaux d'information. La délégation suédoise a pris connaissance avec satisfaction des renseignements donnés dans les paragraphes 11, 12 et 13 du rapport du Secrétaire général et elle se félicite que le Secrétaire général se propose de réunir à nouveau le Groupe consultatif de l'information au début de 1973.

29. A propos des observations formulées par le Secrétaire général au paragraphe 2 de son rapport, M. Lellki dit qu'il est incontestable que le Service de l'information ne doit pas faire de propagande. Cela ne signifie pas, cependant, que ce service ne doit pas publier d'éléments d'information sur les questions controversées dont l'ONU discute. Dans de nombreux cas, le Service de l'information peut, sans prendre position sur ces questions, donner des informations à leur sujet de façon assez équilibrée pour susciter l'intérêt de l'opinion mondiale. Il importe également qu'en diffusant ses informations le Service de l'information tienne compte du niveau des connaissances, de la langue, de la culture et de l'attitude à l'égard des Nations Unies des divers publics auxquels les informations sont destinées. Le Service de l'information doit bien entendu continuer à appliquer une politique centralisée et coordonnée en matière d'information, mais il y a souvent des occasions dans lesquelles il vaudrait mieux que ce soient les centres locaux d'information qui prennent les décisions, car ils sont à même de donner aux informations le "tour" voulu pour la population locale et d'assurer ainsi la plus large diffusion possible des informations relatives à l'ONU. A cet égard, la délégation suédoise note avec satisfaction que le Secrétaire général a déclaré, au paragraphe 25 de son rapport, que le Service de l'information doit, à l'avenir, travailler en collaboration plus étroite avec les services gouvernementaux d'information des Etats Membres et les organisations non gouvernementales.

30. Dans son rapport, le Secrétaire général a mentionné les ressources limitées dont dispose le Service de l'information et signale que, malgré l'augmentation considérable des activités demandées dans le domaine de l'information, la part du budget ordinaire total de l'Organisation qui est consacrée au Service de l'information est tombée de 10,6 p. 100 en 1948 à 4,6 p. 100 en 1971. L'une des conséquences de cette diminution est le fait que le Centre d'information pour la Scandinavie a été contraint de réduire son personnel et les crédits affectés à ses publications. En conséquence, pour maintenir au même niveau le volume d'informations sur l'ONU, la Suède a dû faire appel à des organismes suédois pour aider à traduire et à imprimer la documentation. Pour la Suède, le problème n'est pas très grave, mais d'autres pays risquent d'avoir du mal à obtenir une aide suffisante de leurs organismes nationaux. S'il ne faut épargner aucun effort à l'échelon national pour aider l'Organisation des Nations Unies, il faut aussi soutenir cet effort en fournissant au Service central de l'information les moyens dont il a besoin au moment où l'Organisation est plus universelle que jamais et se voit confier de nouvelles tâches dans de nombreux domaines nouveaux. Il importe, par conséquent, que la part du budget qui est consacrée au Service de l'information ne soit pas diminuée à nouveau. Il importe aussi d'examiner la mesure dans laquelle les activités du Service de l'information doivent être rationalisées et coordonnées plus étroitement avec les programmes des divers organes de l'ONU. Il est donc réconfor-

tant de constater que la méthode fondée sur les centres d'intérêt permettra une plus grande souplesse dans l'utilisation des effectifs et contribuera à éliminer les doubles emplois entre les diverses divisions.

31. Au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général, il est question des fonctions du Centre de l'information économique et sociale, dont le rôle particulier est de mobiliser l'opinion publique en faveur de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. A ce propos, la délégation suédoise est heureuse d'annoncer que le Gouvernement suédois a décidé de verser encore une contribution de 50 000 dollars au Centre pour 1973. En maintenant sa contribution, la Suède témoigne de l'appui sans réserve qu'elle apporte aux buts et aux objectifs de la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement et de l'Année de la population et de son désir de mobiliser l'opinion publique dans tous les pays, développés et en voie de développement, pour qu'elle appuie aussi ces buts et ces objectifs. La délégation suédoise souhaite à cet égard souligner l'importance de la Stratégie en tant que moyen d'information sur la deuxième Décennie du développement dans les pays industrialisés. Elle espère par ailleurs que les travaux du Centre seront si appréciés que, dans un très proche avenir, des ressources suffisantes seront mises à sa disposition au titre du budget ordinaire de l'ONU.

32. En conclusion, M. Lellki dit que la délégation suédoise approuve en principe le programme d'acquisition et de remplacement de matériel et d'installations de radiodiffusion, télévision, cinématographie et photographie proposé dans l'annexe au document A/C.5/1452 et qu'elle appuie les observations y relatives formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 8 et 9 de son rapport (A/8708/Add.9).

33. Mlle PIETILA (Finlande) remercie le Sous-Secrétaire général d'avoir présenté de façon aussi intéressante et détaillée la question à l'examen.

34. La délégation finlandaise a été frappée par l'approche originale du Secrétaire général concernant les questions d'information, telle qu'elle ressort du document A/C.5/1452. Le fait que le programme de travail sera établi sur la base des principaux centres d'intérêt de l'Organisation en matière d'information donnera au Service de l'information la possibilité de délimiter sa tâche. De même, la réorientation progressive du Service, qui renoncera à ses méthodes traditionnelles basées sur les moyens d'information en tant que tels au profit de méthodes plus efficaces fondées sur les centres d'intérêt, permettra un travail plus concentré et plus efficace. La proposition visant à accorder davantage d'attention aux activités régionales et aux travaux sur le terrain, ainsi qu'aux centres d'information des Nations Unies est également un pas dans la bonne direction. La délégation finlandaise est particulièrement heureuse d'apprendre qu'on appliquera le principe consistant à adapter l'information aux conditions et aux besoins spécifiques des différentes régions. La question des difficultés linguistiques dans les pays où l'on ne parle aucune des langues officielles de l'ONU devrait également être prise en considération lorsqu'on alloue des fonds aux centres d'information des Nations Unies.

35. De l'avis de la délégation finlandaise, on ne se préoccupe pas suffisamment de la nécessité d'adapter l'information à des objectifs précis, tels que les écoles, les organisations pour l'éducation des adultes, les organisations de jeunesse et les syndicats, ainsi qu'aux différents groupes géographiques et linguistiques. Jusqu'ici le Service de l'information a eu tendance à établir une documentation trop générale et qui par conséquent manquait quelque peu d'intérêt. Si l'on veut que l'information soit efficace et que les ressources disponibles soient utilisées au mieux, il convient de procéder autrement.

36. Se référant au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général, Mlle Pietilä fait observer qu'il ne faut pas négliger l'interdépendance qui existe entre les centres d'intérêt définis aux fins du programme de travail de 1973. Dans le cadre de la question de la deuxième Décennie du développement, par exemple, il ne serait guère possible d'examiner les questions de population sans parler de la consommation excessive des ressources mondiales dans les pays industrialisés, ou la question de l'environnement sans parler de la répartition inégale des richesses entre les nations. Dans le cadre de la question des droits de l'homme également, il faudrait tenir compte du fait que la répartition inégale du revenu entre les nations et à l'intérieur de chaque nation crée un problème d'égalité entre les hommes, l'un des problèmes des droits de l'homme les plus graves dans le monde.

37. Mlle Pietilä rappelle qu'à la Conférence sur l'environnement, à Stockholm, la délégation finlandaise a évoqué le principe selon lequel la gestion des ressources mondiales ne peut être planifiée isolément mais doit être planifiée dans le cadre de l'environnement existant. Ce principe s'est trouvé reflété dans la recommandation 97 du Plan d'action pour l'environnement<sup>2</sup> adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, selon laquelle les informations sur l'environnement sous tous ses aspects divers doivent être intégrées aux activités des services d'information des organismes des Nations Unies. C'est là une question sur laquelle le Service de l'information devrait se pencher car c'est seulement en adoptant une approche interdisciplinaire que l'Organisation sera en mesure de fournir aux publics auxquels s'adressent ses informations un tableau du monde complet.

38. Mlle Pietilä est heureuse de noter à la lecture du rapport du Secrétaire général que l'on étudiera la question du contrôle et de l'évaluation des résultats. A cet égard, des renseignements obtenus sur place quant à l'intérêt que présente la documentation du Service de l'information seraient utiles pour évaluer ses réalisations. Il faudrait accorder une attention spéciale aux vues des associations des Nations Unies dans les pays où ce sont principalement ces associations qui diffusent la documentation du Service de l'information. Il conviendrait également d'accorder une plus grande attention aux organisations non gouvernementales, qui sont souvent bien placées pour stimuler l'information en faveur de l'ONU. Il est intéressant de noter que le Service de l'information n'a jamais organisé de

séminaires ni de conférences pour les organisations non gouvernementales en Europe, continent où les organismes bénévoles jouent un rôle important dans la formation de l'opinion publique.

39. En conclusion, Mlle Pietilä dit que la réduction de la part du budget total consacrée aux activités en matière d'information ne se justifie pas, parce qu'un programme efficace et universel d'information est un programme d'exécution, une contrepartie indispensable des activités de fond de l'Organisation. La délégation finlandaise appuie pleinement les modestes demandes de crédits présentées par le Secrétaire général pour 1973. Elle espère, d'autre part, que la part du budget consacrée à l'information s'accroîtra au cours des années à venir de manière à permettre au Service de l'information de s'acquitter de sa tâche importante.

40. M. DE PRAT GAY (Argentine) rappelle qu'à la session précédente sa délégation s'est déclarée favorable à la remise en activité du Groupe consultatif de l'information. Il est donc heureux d'apprendre que le Secrétaire général a convoqué ce groupe en 1972. Si l'on veut que l'Organisation atteigne ses objectifs dans le domaine de l'information, le Groupe doit être composé de véritables experts dans le domaine de l'information et des questions concernant l'ONU, d'autant plus qu'il ressort du rapport du Secrétaire général que le Groupe aura à s'acquitter de toute une série de tâches de caractère consultatif en 1973. C'est là une source de satisfaction profonde pour la délégation argentine, qui est convaincue qu'aucun effort ne sera ménagé pour diffuser le plus largement possible des informations sur l'ONU.

41. M. de Prat Gay dit que ses remarques sur le rapport du Secrétaire général porteront sur quatre points : l'uniformité de la structure des activités en matière d'information, la coordination au sein de cette structure, la tendance à la régionalisation, et la productivité du Service de l'information.

42. Les doutes que sa délégation a pu avoir à propos des deux premiers points ont été entièrement dissipés par les renseignements donnés aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 du rapport du Secrétaire général. La méthode fondée sur des centres d'intérêt permettra sans aucun doute d'assurer une plus grande homogénéité aux travaux du Service de l'information et peut-être d'obtenir des résultats plus positifs. La délégation argentine appuie donc, dans l'ensemble, les observations faites aux paragraphes susmentionnés. Elle n'approuve pas, toutefois, l'idée exprimée dans la troisième phrase du paragraphe 6, à savoir que l'on envisage de former progressivement des spécialistes chargés d'un centre d'intérêt donné et travaillant en équipes constituées sur la base de ce centre d'intérêt plutôt qu'en fonction des divers moyens d'information. Le centre d'intérêt doit être sans aucun doute le dénominateur commun, mais il est bien évident que les spécialistes ne doivent jamais perdre de vue les moyens d'information car, au lieu de diffuser des informations, ils se livreraient alors à un exercice purement théorique. De même, dans le cadre du groupement par centre d'intérêt, les relations spéciales existant avec les divers moyens d'information doivent être maintenues, car c'est là le seul moyen d'utiliser au

<sup>2</sup> Voir document A/CONF.48/14 et Corr.1 et 2, chap. II.

maximum le dispositif de diffusion de l'information dont dispose l'Organisation. Pour conclure sur les deux premiers points, M. de Prat Gay tient à dire que la délégation argentine, comme le Comité consultatif, regrette que les rapports entre le Service de l'information et le Service de l'information pour l'appui au développement restent mal définis, et il compte que le Service de l'information se préoccupera de cette question.

43. A propos du troisième point, M. de Prat Gay dit que la délégation argentine appuie la décision du Secrétaire général d'attendre un an pour donner suite à sa proposition relative à la création d'un bureau régional de production (A/C.5/1452, par. 21). Comme le Secrétaire général, la délégation argentine pense que c'est là un domaine dans lequel le Groupe consultatif pourrait donner des conseils utiles.

44. En ce qui concerne le quatrième point, la délégation argentine est particulièrement satisfaite des renseignements donnés au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général. L'Argentine pense en effet que la question de l'examen et de l'évaluation de l'efficacité du travail du Service de l'information doit être étudiée sérieusement d'urgence dans les mois à venir. Le fait de montrer ce qui a été réalisé servirait non seulement de stimulant pour les activités futures mais aiderait aussi à corriger les défauts et à améliorer les techniques. La délégation argentine pense, comme le Comité consultatif, que, dans le domaine en question, les 51 centres d'information des Nations Unies ont de toute évidence un rôle important à jouer, étant donné qu'il devrait être possible de déceler, sur le plan local, les effets de changements de méthode comme ceux que propose actuellement le Secrétaire général. Cette remarque montre une fois de plus combien il est important de nommer dans les centres d'information des Nations Unies des spécialistes hautement qualifiés dans le domaine de l'information, comme le Secrétaire général a été prié de le faire au paragraphe 8 de la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale. Il faut certes espérer que le Secrétaire général accordera la priorité la plus élevée au renforcement des opérations hors siège du Service de l'information, comme il se propose de le faire au paragraphe 23 de son rapport.

45. La délégation argentine votera en faveur du crédit demandé par le Secrétaire général pour 1973, mais pense, comme le Comité consultatif, que le Secrétaire général devrait s'efforcer de réduire les dépenses prévues pour 1974, 1975 et 1976.

46. En conclusion, M. de Prat Gay dit que sa délégation félicite le Sous-Secrétaire général à l'information de l'excellent travail qu'il a accompli depuis qu'il a pris ses fonctions. Il espère que le prochain rapport sur la question dissipera certains des doutes dont il a fait état.

47. M. OHTAKA (Japon) dit que le Service de l'information a pour lourde responsabilité de faire comprendre aux peuples du monde les objectifs et les activités de l'Organisation. Sans la compréhension des peuples du monde, les Nations Unies seront incapables d'atteindre les objectifs et les buts énoncés dans la Charte. Il va sans dire

que le Service de l'information ne peut pas accomplir cette tâche à lui seul, et que l'importance des efforts des Etats Membres à cet égard ne doit pas être sous-estimée. Le Service de l'information ne devrait pas chercher à remplacer les moyens d'information existants dans les Etats Membres mais devrait jouer un rôle plus dynamique en collaborant avec les réseaux d'information nationaux — gouvernementaux et privés.

48. L'Assemblée générale a indiqué clairement, dans sa résolution 2897 (XXVI), que le Service de l'information devait jouer un rôle plus dynamique en vue de promouvoir les causes que l'Organisation s'est solennellement engagée à défendre. La délégation japonaise apprécie la consécration avec laquelle le Sous-Secrétaire général a recherché les moyens et méthodes les plus appropriés pour appliquer cette résolution. Elle accueille en particulier avec satisfaction l'adoption d'une méthode fondée sur des centres d'intérêt aux fins de la formulation et de l'exécution des programmes d'information. Il faut espérer que, grâce à un processus continu de perfectionnement, la nouvelle méthode portera des fruits dans les années à venir.

49. L'établissement du programme de travail sur la base de centres d'intérêt clefs permettra aux Etats Membres de connaître et d'évaluer les activités du Service de l'information. A cet égard, la délégation japonaise a relevé avec satisfaction, dans la déclaration du Sous-Secrétaire général, qu'un programme de travail serait établi sur une base annuelle et soumis à la Cinquième Commission. La délégation japonaise approuve les quatre principaux centres d'intérêt définis aux fins du programme de travail pour 1973. Etant donné les responsabilités plus lourdes en matière de développement économique et social qui incombent à l'Organisation des Nations Unies depuis quelques années, elle est heureuse de constater que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement figure parmi les centres d'intérêt prioritaires.

50. En ce qui concerne les questions d'administration et d'organisation, la délégation japonaise a noté que la question des bureaux extérieurs du Service de l'information avait été laissée en suspens pour le moment. Elle se rend compte que le Secrétaire général souhaite entreprendre une étude approfondie du réseau actuel des bureaux extérieurs dans le monde entier avant de formuler des recommandations à cet égard. Au cours de cette étude, le Secrétaire général examinera sans aucun doute les moyens et méthodes permettant d'utiliser au mieux les ressources disponibles en prenant à cette fin les dispositions appropriées.

51. A la vingt-sixième session, la délégation japonaise a approuvé la première phase du programme d'acquisition de matériel audio-visuel et, étant donné que le Comité consultatif a accepté les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général, elle appuiera également le programme pour 1973.

52. En conclusion M. Ohtaka dit que le Groupe consultatif, qui s'est réuni en septembre 1972 après une interruption de cinq ans, sera un organe de liaison utile, non seulement pour le Service de l'information mais aussi pour les Etats Membres. La délégation japonaise espère que,

grâce au dialogue continu que le Groupe consultatif et les délibérations de la Cinquième Commission permettront d'établir, les activités de l'Organisation en matière d'information obtiendront l'appui général des Etats Membres.

53. M. EKKER (Pays-Bas), se référant à la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale, dit que la refonte en dernière minute de certains passages essentiels de la résolution risquait de faire perdre une excellente occasion de revivifier les activités de l'ONU dans le domaine de l'information. C'est pourquoi plusieurs représentants, dont celui des Pays-Bas, se sont abstenus lors du vote sur le texte définitif de la résolution. Toutefois, la délégation néerlandaise a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général et le fait que l'Organisation des Nations Unies semble se départir des structures et des concepts qui l'ont empêchée pendant si longtemps de répondre de manière appropriée aux besoins d'information de la communauté mondiale. M. Ekker se félicite également de la remise en activité du Groupe consultatif de l'information; il semble que ce groupe ait lui aussi accueilli favorablement la réorientation des activités.

54. Afin de permettre au Secrétaire général d'utiliser des méthodes modernes en matière d'information, les Pays-Bas ont versé ou se sont engagés à verser des contributions s'élevant à 2 900 000 dollars depuis 1968 au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections en matière de développement. On va maintenant employer des méthodes modernes pour promouvoir les causes que l'Organisation s'est engagée à défendre, et M. Ekker est tout particulièrement heureux de noter que, parmi les quatre centres d'intérêt principaux définis aux fins du programme de travail, la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement a été placée sur le même pied que le maintien de la paix, les droits de l'homme et la décolonisation. Les changements d'organisation et la méthode fondée sur les centres d'intérêt faciliteront l'indispensable mise en commun des nombreux talents qui existent au sein du Service de l'information et des organismes des Nations Unies. Il semble que le Service de l'information soit maintenant bien équipé pour prendre un nouveau départ.

55. Bien que les réalisations de l'Organisation des Nations Unies suscitent un scepticisme considérable, certaines réformes fondamentales ont pu être menées à bien sous son égide, grâce à une coopération à l'échelle internationale, et il ne fait aucun doute que des efforts conjugués permettraient d'en faire encore beaucoup plus. Toutefois, même avec la meilleure volonté du monde, les organes d'information ne peuvent jamais donner un tableau complet des activités de l'ONU. Pour pouvoir exposer de manière détaillée les objectifs, les programmes et les problèmes de l'Organisation, de nombreux autres moyens devraient être utilisés. La question de savoir si cela pourrait influencer sur la structure des dépenses intérieures pourrait être examinée avec le Groupe consultatif. Maintenant que le Centre de l'information économique et sociale fait partie intégrante du Service de l'information et qu'il sera complété par des équipes spéciales chargées de s'occuper des principaux centres d'intérêt de l'Organisation dans le domaine de l'information, on dispose d'un instrument perfectionné permettant d'utiliser un grand nombre de moyens d'infor-

mation divers. En utilisant cet instrument, il faudra faire preuve de beaucoup d'objectivité et éviter tout double emploi qui entraînerait un gaspillage des ressources limitées du Service de l'information.

56. L'étape suivante doit être l'établissement d'un plan d'opérations permettant d'assurer le maximum de résultats. M. Ekker pense, comme le Comité consultatif, que le programme de travail devrait être communiqué au Groupe consultatif. Il est important de mettre au point un mécanisme pour mesurer les résultats des activités du Service de l'information, de manière à permettre un examen suivi des méthodes utilisées. Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif suggère que les centres d'information pourraient assumer cette tâche. Mais ces centres font partie intégrante du Service de l'information et leur efficacité elle-même devrait être évaluée; cette tâche ne leur conviendrait donc pas. La délégation néerlandaise croit que l'on pourrait davantage faire appel aux organes d'information gouvernementaux des Etats Membres tant pour l'évaluation des résultats que pour la diffusion des informations. Si l'on pouvait leur assurer un courant régulier et rapide d'informations intéressantes, les organes d'information nationaux pourraient aborder et développer les centres d'intérêt définis par le Service de l'information. Cela pourrait être l'une des possibilités les moins coûteuses et les plus fructueuses, bien que les activités du Service de l'information ne s'y prêtent pas toutes.

57. En ce qui concerne les aspects budgétaires du rapport du Secrétaire général, M. Ekker dit que les Pays-Bas ont pris note du fait que le Groupe consultatif et le Comité consultatif ont approuvé le programme minimum de modernisation du matériel audio-visuel du Service de l'information. M. Ekker espère que la réduction de 49 000 dollars (A/C.5/1452, par. 19) n'empêchera pas le Service de l'information d'avoir accès aux stations de radiodiffusion du monde entier.

58. La contribution volontaire des Pays-Bas au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections en matière de développement a pour but de permettre à l'Organisation de surmonter les difficultés financières qui surgissent chaque fois que l'on entreprend de nouvelles activités. En dernière analyse, les activités courantes de l'ONU en matière d'information devront être financées au moyen des crédits inscrits au budget ordinaire, et M. Ekker espère que l'on en tiendra compte lors de l'établissement des budgets futurs.

59. M. DE BELDER (Belgique), se référant au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif (A/8708/Add.9) et aux paragraphes 8-3 et 7-10 du premier rapport de ce comité (A/8708 et Corr.1) sur le projet de budget, voudrait savoir si la somme de 15 000 dollars mentionnée au paragraphe 8-3 du premier rapport est comprise dans la somme de 45 000 dollars mentionnée au paragraphe 7-10 du même rapport, ou si le chiffre qui figure au paragraphe 8-3 devrait être aussi de 45 000 dollars. M. De Belder demande également si le crédit total demandé pour le programme de 1973 est de 329 500 dollars, comme il est indiqué au paragraphe 8-3, ou de 325 500 dollars, comme il est indiqué au paragraphe 19 du document A/C.5/1452 et au paragraphe 8 du document A/8708/Add.9.

60. M. MSELLE (République-Unie de Tanzanie) demande si l'Assemblée générale est censée se prononcer sur la conception des centres d'intérêt, dont il est question au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général. Il voudrait également savoir quelles décisions la Cinquième Commission est censée prendre sur la question qu'elle étudie actuellement, et sous quelle forme elle les prendra. Il constate que certaines parties de la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale n'ont pas encore été examinées à fond, en particulier les rapports entre le Service de l'information, le PNUD, la CNUCED et l'ONUDI. Il demande au représentant du Secrétaire général l'assurance que l'énumération des centres d'intérêt, au paragraphe 4 du document A/C.5/1452, n'implique pas un ordre de priorité quelconque entre ces sujets.

61. Le PRESIDENT dit qu'il a l'intention de proposer à la Commission, à la fin de la discussion, de prendre acte du rapport du Secrétaire général et des observations du Comité consultatif et d'approuver, en outre les crédits supplémentaires recommandés par le Comité consultatif. Il sera tenu compte de ces crédits lors de l'examen en deuxième lecture du projet de budget.

62. M. WOSCHNAGG (Autriche) remercie le Sous-Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour donner une nouvelle orientation aux travaux du Service de l'information. Les activités dans le domaine de l'information sont, en un sens, la sève même de l'Organisation, car on ne peut

espérer obtenir l'appui général des contribuables de tous les pays que si on leur fournit des informations qui leur permettent de comprendre pourquoi il leur faut payer plus.

63. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du document A/8708/Add.9, le rapport du Secrétaire général ne traite pas de la question mentionnée au paragraphe 10 de la résolution 2897 (XXVI) de l'Assemblée générale, à savoir les besoins supplémentaires de la CNUCED et de l'ONUDI en matière d'information au cours de la deuxième Décennie du développement. M. Woschnagg tient à prier le Sous-Secrétaire général d'intensifier ses efforts à cet égard. La question a été soulevée à la douzième session du Conseil du commerce et du développement, et le Conseil du développement industriel s'en est aussi préoccupé.

64. M. Woschnagg tient à appeler l'attention de la Commission sur le crédit extrêmement modeste prévu au budget pour les services d'information en Autriche. Il croit savoir que, pour l'exercice 1972, un crédit de 250 dollars seulement a été ouvert pour les dépenses opérationnelles. Cette somme est particulièrement faible, étant donné que les services d'information de l'ONU en Autriche s'adressent à toutes les régions germanophones. Vu l'importance des deux Etats allemands, M. Woschnagg espère que l'on pourra faire quelque chose pour augmenter les ressources des services d'information des Nations Unies à Vienne.

*La séance est levée à 12 h 50.*